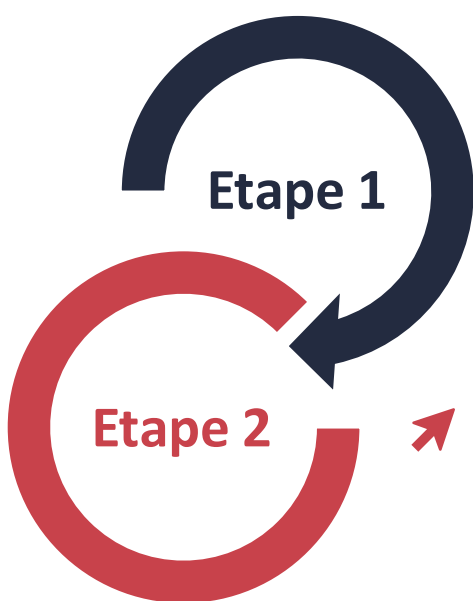


DEVENIR ADHERENT



Vous souhaitez adhérer au SPSTI 16, nous vous invitons à demander votre adhésion en ligne via le site <https://spsti16.fr/>.



Cliquez sur « **Devenir adhérent** » puis, remplir le formulaire en ligne.

Vous devez approuver avoir pris connaissance des documents réglementaires (Statut, Règlement Intérieur du SPSTI 16) pour envoyer le formulaire. La grille de cotisation est consultable sur le site internet du SPSTI 16.

Toute demande d'adhésion fait l'objet d'une vérification de l'éligibilité au regard de notre agrément. **Une liste du personnel vous est adressée à nous retourner complétée et signée avec les éléments suivants** : raison sociale et coordonnées de l'entreprise, les éléments nécessaires de votre personnel (nom, prénom, date de naissance, poste de travail, type de contrat, date d'embauche, catégorie CSP, risques professionnels).

Dès réception, une facture d'adhésion vous est envoyée. Dès règlement, l'adhésion est finalisée et un bulletin d'adhésion vous est transmis et consultable sur le portail adhérent. Des codes d'accès au portail adhérent vous sont envoyés (hors entreprises de travail temporaire employant des intérimaires ou intermittents du spectacle.).



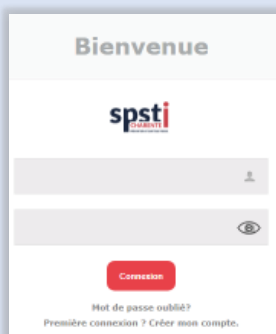
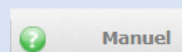
Vous gérez plusieurs établissements ? Il convient de faire une demande d'adhésion par établissement. **Pour les entreprises éloignées** : il est systématiquement demandé de nous fournir la fiche d'entreprise.



Il convient ensuite de créer un compte sur le portail adhérent et renseigner la liste de vos collaborateurs avec une mise à jour régulière (hors entreprises de travail temporaire employant des salariés intérimaires et entreprises employant des intermittents du spectacle).



Un manuel d'utilisation est à votre disposition une fois connecté sur le portail adhérent (bouton en haut à droite).



Nous sommes à votre écoute si besoin au 05.45.97.93.88 ou au 05.45.36.15.24 ou par mail à service.adhesion@spsti16.fr